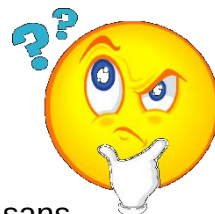




LA CFDT A DIT « NON » AU NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Dans son dernier tract, FO a décidé de s'attaquer violemment aux non signataires. La CFDT ne rentrera pas dans la polémique et préfère se concentrer sur la défense des salariés. Nous laissons le soin aux salariés de juger de l'action et des positionnements syndicaux de chacun.



« nouveau contrat social »

Cet accord va baisser notre pouvoir d'achat et augmenter notre flexibilité sans réelles contreparties.

La CFDT peut concevoir que des sacrifices soient réalisés par les salariés lorsque qu'une entreprise est en difficulté si celle-ci prend de réels engagements pour garantir le maintien des emplois.

Efforts demandés en bref :

- Gel et modération salariale
- Suppression de la Prime d'Evolution de Garantie PEG
- Réduction de l'ACCAC (de 66 mois max à 18 mois)
- Diminution des majorations séances supp(de 45% à 25%)
- Suppression de l'abondement du plan Epargne Prévoyance
- Obligation de consommation des 11 jours RTT (personnel en normal)
- Obligation de consommation des réserves congés
- Augmentation de la flexibilité (compte modulation, overtime)

Contre parties notamment pour l'avenir du site:

- Un nouveau projet véhicule en 2017
- Production globale sur le site entre 100 000 et 150 000 véhicules/an. (projet + C5 + 508)

La direction n'a pas donné de contreparties permettant de garantir la pérennité des emplois !

La direction ne précise pas les effectifs nécessaires en 2017 mais il ne faut pas se voiler la face, les prévisions de volume 2017 en plein lancement sont très faibles et ne permettront pas de maintenir les effectifs ! Encore des suppressions de poste en vue, inacceptable !

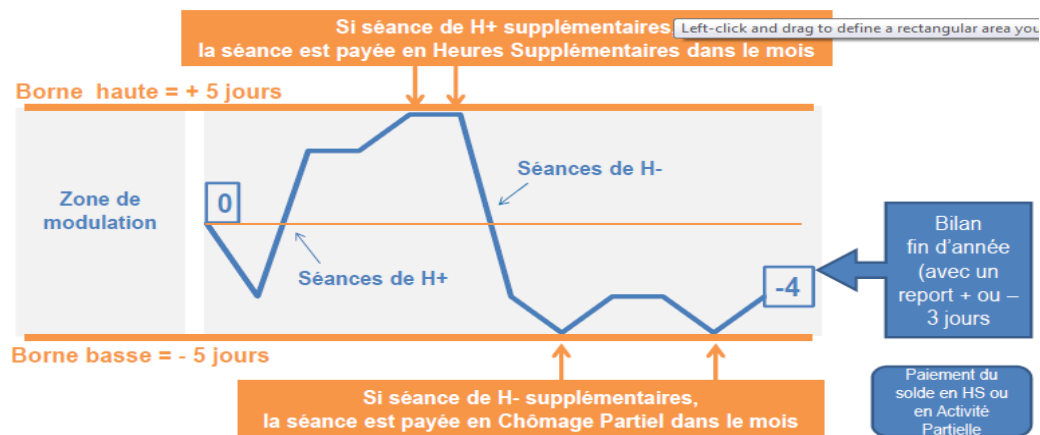
Nous savons tous que la situation du groupe n'est pas bonne mais comme l'a dit récemment Mr Varin « Le groupe n'est pas dans l'urgence financière ».

Il n'était par conséquent pas urgent de signer un accord qui n'est pas « gagnant, gagnant ».

Info sur la création du compteur collectif unique

Les heures de travail inscrites alimenteront un compteur modulation qui remplacera les compteurs existants. Suppression du compte Courant Collectif et de la réserve Individuelle Collective. Le compte modulation sera activé à partir du 1^{er} janvier 2014 et sera à 0. Les compteurs individuels des salariés en horaire d'équipe sont maintenus en l'état.





Info sur la gestion des RTT à partir de 2014 (salariés en journée)

- Les 11 jours seront à prendre dans l'année ► Les jours non consommés sont perdus

Info sur les modalités de consommation des réserves du personnel de journée

Le solde des réserves permanentes en l'état au 31 décembre 2013 devra être consommé, selon les échéances fixées:

- dans les 3 ans, avant le 31/12/2016, pour ceux dont la réserve permanente est inférieure ou égale à 20 jours.
- avant le départ de l'entreprise ou avant le départ à la retraite pour les personnes qui disposent de 20 jours et plus.

